



PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2024

A 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 16 décembre à 18h30, le conseil municipal de PIGNANS convoqué par courrier en date du 10 décembre 2024 s'est réuni en séance publique à la Mairie – salle Longo Maï, sous la présidence de Monsieur Fernand BRUN, Maire.

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; M. BENEDETTO Nicolas ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAIONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

Mme AURIOL Anne donne pouvoir à M. CAMARA Célestin
Mme PRUNET Sophie donne pouvoir à Mme YZQUIERDO Laurence
M. SEIGNOBOS Jean-Luc donne pouvoir à M. ARCUCCI Patrick

Etaient absents excusés :

Mme MARTIN Pascale

Nombre de conseillers en exercice : 25

Secrétaire de séance : Monsieur ROSSI Patrick

M. le Maire procède à la vérification du quorum.
Le quorum étant atteint, il ouvre la séance à 18h30.

Secrétariat de séance :

M. le Maire fait appel pour le secrétariat de séance.
Monsieur ROSSI Patrick est désigné secrétaire de séance conformément au tour de rôle préalablement établi.
Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal du Conseil municipal en date du 04/11/2024

Suite à l'envoi du Procès-Verbal du Conseil municipal du 16 septembre 2024, Monsieur le Maire demande si ce document appelle à des observations ou corrections.

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 04 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à l'énumération des décisions prises depuis le Conseil municipal du 04 novembre 2024 :

Liste des décisions prises sur la base de la délibération portant délégations de pouvoirs :

DEC.32/2024 – Rétrocession de concession

Reprise d'une concession par la commune pour un montant de 76.22 €.

Monsieur Le Maire procède à l'ouverture de l'ordre du jour :

DEL.101/2024 – Délibération relative aux redevances Consommation d'eau et Performance des réseaux d'eau potable

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussions : Intervention de Monsieur AIGUESPARSES qui demande si cette taxe remplace celle de 2008. Monsieur FERHAT répond que cela n'a pas été précisé. Monsieur le Maire précise que cette augmentation est fixée par l'agence qui nous impose un taux de 0.43 et que nous faisons le choix de rajouter le minimum qui est de 0.01.

Monsieur AIGUESPARSES fait remarquer que le réseau d'eau et d'assainissement n'est pas performant, le schéma directeur n'est toujours pas fait.

Monsieur HERAUD précise qu'une étude sur les fuites est réalisée depuis trois ans et les travaux nécessaires ont été déterminés. Le château d'eau nécessite d'être reconstruit. Monsieur le Maire précise que ces travaux représentent un coût significatif pour la commune et qu'il convient de déterminer l'origine exacte des fuites pour engager des travaux.

Monsieur AIGUESPARSES demande si cette redevance est imputée sur le compte de fonctionnement de la commune ou de l'Etat. Monsieur le Maire précise que cela est perçu et géré directement par Veolia.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

DEL.102/2024 - Délibération relative à la redevance Performance des systèmes d'assainissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

DEL.103/2024 - Décision Modificative n° 04 – Budget Principal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES demande la raison d'un trop perçu de la taxe d'aménagement concernant l'extension de l'EPHAD Pin et Soleil. Monsieur FERHAT précise que nous avons reçu un courrier nous précisant que nous avons eu un trop perçu suite à une erreur de calcul.

Madame YZQUIERDO demande s'il y a un lien avec la ligne de trésorerie qui a été précédemment ouverte. Monsieur FERHAT répond non.

Monsieur HERAUD questionne sur le nombre de policiers, à savoir que 4 policiers municipaux étaient déjà en poste auparavant. Pourquoi cette décision modificative concerne dans ce cas un 4ème salaire de policier ? Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un ajustement de salaire suite au dernier recrutement répondant à la mutation d'un policier municipal.

VOTE		
Pour	19	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	5	M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme GACNIK Marie-France ; M. HERAUD Jean-François ; Mme PRUNET Sophie ; Mme YZQUIERDO Laurence

DEL.104/2024 – Protection prévoyance – maintien de salaire des agents communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.105/2024 - Participation de la commune aux séjours organisés à destination des mineurs de moins de 18 ans

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Aucune observation particulière n'est à noter.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.106/2024 – Tarification du mercredi pour les enfants ayant une tarification sociale spécifique

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Madame GACNIK demande si le coefficient familial va s'appliquer à toutes les familles. Madame DUPONT précise que cela est déjà le cas. Nous sommes toutefois dans l'obligation de l'instaurer pour les enfants ayant une tarification sociale spécifique.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.107/2024 – Organisation de réunions publiques dans le cadre des élections municipales 2026 – Mise à disposition des locaux communaux

Rapporteur : Monsieur le Maire

Discussion : Monsieur AIGUESPARSES questionne sur l'organisation. Monsieur le Maire répond qu'il y aura une égalité entre tous et la mise à disposition des salles sera à titre gracieux. Un règlement intérieur sera prochainement établi et détaillera les conditions d'utilisation des locaux.

VOTE		
Pour	24	UNANIMITE
Contre	0	
Abstention	0	

DEL.108/2024 – Abrogation des délibérations n°46/2021 et n°55/2021 portant sur les commissions extra-municipales

Rapporteur : Monsieur le Maire

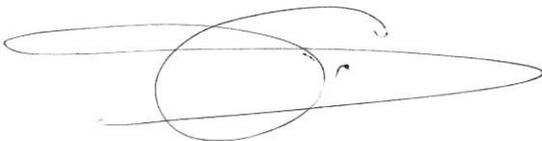
Discussion : Madame YZQUIERDO précise que les conseils de quartier ont été communiqués sur les réseaux sociaux au moins 2 mois avant alors que les commissions extra-municipales sont annoncées 2 semaines avant sur facebook. Lors de ces commissions sont abordés des sujets de développement économique, d'agriculture, de jeunesse, ce qui est complètement différent des sujets traités en conseil de quartier.

VOTE		
Pour	20	MAJORITE
Contre	4	Monsieur Cédric AIGUESPARSES / Madame GACNIK Marie-France / Madame PRUNET Sophie / Madame YZQUIERDO Laurence
Abstention	0	

- L'ordre du jour de la séance étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19h12.

Secrétaire de séance

ROSSI Patrick



Le Maire

BRUN Fernand

